

Montréal, le 10 août 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Joelle Cardinal  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup>  
étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest - 4<sup>e</sup>  
étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption des normes de fiabilité suivant le projet SAR  
Dossier de la Régie : R-4184-2022**

---

Maîtres,

Le 1er août 2022, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec, désignée à titre de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le Coordonnateur), a déposé, dans le dossier mentionné en objet, en suivi de la décision D-2022-085 de la Régie de l'énergie (la Régie), une version complète révisée des normes de fiabilité FAC-002-3, IRO-010-3, MOD-031-3, MOD-033- 2, PRC-006-5, et TOP-003-4 ainsi que leurs annexes Québec, dans leurs versions française et anglaise. Le Coordonnateur a déposé également, en suivi du paragraphe 82 de la décision D-2022-085, le Registre des entités visées par les normes de fiabilité (le Registre), dans ses versions française et anglaise.

Après vérifications, la Régie constate qu'il subsiste certaines coquilles dans les textes déposés par le Coordonnateur. La Régie transmettra sous peu au Coordonnateur ses annotations.

Nous vous saurions gré de bien vouloir déposer rapidement les textes revus afin que la Régie puisse rendre sa décision sur la conformité en temps opportun.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl